



Mairie
de
Chaumont-sur-Tharonne

Cadre réservé à l'administration

Date location : _____

Nom locataire : _____

Attestation assurance :

Chèque de location :

Chèque caution :

Chèque caution ménage :

COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE

CONTRAT DE LOCATION

GALERIE DU CAQUETOIRE

- ▶ **Contrat de location (à retourner)**
- ▶ **Règlement intérieur (à garder)**

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE :

Monsieur le Maire de la commune de Chaumont-sur-Tharonne, d'une part,

ET :

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mel :

D'autre part.

DESIGNATION PRÉCISE DES LOCAUX UTILISÉS :

Monsieur ou Madame

Sollicite l'autorisation d'utiliser la galerie du caquetoire, place Blériot,

Du au

En vue d'organiser

TARIF ET CONDITION DE PAIEMENT :

- Selon la délibération du conseil municipal, le tarif de la location est fixée à €
- Caution : un chèque de caution de 200 € à l'ordre du Trésor Public est à joindre au présent contrat. Cette caution sera restituée après l'état des lieux sortant, si aucun dégât n'a été constaté.
- Caution Ménage : un chèque de caution de 90 €, à l'ordre de Trésors Public est à joindre à la présente convention. Cette caution sera restituée après l'état des lieux sortant, si le ménage a été effectué correctement.

PIECES A FOURNIR AU DEPÔT DU DOSSIER

- Le contrat de location dûment rempli et signé ;
- L'attestation d'assurance ;
- Une pièce d'identité au nom du locataire ;
- Un justificatif de domicile.
- Les chèques mentionnés ci-dessus

MESURE DE SECURITÉ :

- 1- Seul le locataire est responsable de la mise en œuvre des moyens d'alerte et de secours de l'établissement, dont il reconnaît avoir pris connaissance.
- 2- En cas d'incendie, le locataire doit immédiatement faire évacuer la salle et appeler les pompiers au **18**.

ASSURANCE :

Le locataire reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation de la salle mise à sa disposition. Cette attestation est à joindre à la présente convention.

RESPONSABILITÉ :

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur. La présence d'un représentant de la commune n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location de la galerie du caquetoire, joint au contrat de location et s'engage à le respecter et à l'appliquer.

Le locataire atteste de la conformité des informations communiquées, dans le présent contrat.

Fait à Chaumont-sur-Tharonne,

le

Nom, Prénom du Locataire

.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Accord de la commune,

Le

Le Maire,

Laurent AUGER